

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 007

Date de convocation :

01/02/2023

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Absents : **6**

Suffrages exprimés : **9**

Procurations : **1**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Nicole ARQUER, Séverine PRADEILLE, Henri DECHARTRE, Nadège SELVA, Laetitia GILLES, Léa BARJAVEL.

Procurations : Pierre BES a donné procuration à Josette PUJOL

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU, Sandrine LECOMTE, Catherine PECH, Laurent ALBECQ, Michel BOFFA

Madame Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance

Madame le Maire qu'un nouveau columbarium de 12 casiers va être érigé dans le cimetière communal. Il conviendrait donc de réviser le tarif des concessions et des locations des casiers individuels en enfeu collectif qui avaient été fixés par délibération du Conseil Municipal du 05/03/2012.

Madame le Maire propose de fixer le tarif d'un casier individuel à 1 500 € pour une concession cinquantenaire. Les autres tarifs demeureraient inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** le barème des tarifs des concessions et locations au cimetière communal comme suit :

**OBJET : TARIFS ET DURÉE
DES CONCESSIONS DES
COLUMBARIUMS
COMMUNAUX**

	Temporaire	Trentenaire	Cinquantenaire	Centenaire	Perpétuel
Par concession de 4,80 m ² (Long 3 m x 1,60 m larg.)	Sans objet	200 € (inchangé)	Sans objet	350 € (inchangé)	700 € (inchangé)
Par concession de 7,80 m ² (Long 3 m x 2,60 m larg.)	Sans objet	300 € (inchangé)	Sans objet	550 € (inchangé)	1 100€ (inchangé)
Enfeu collectif casier individuel	50 € pour 6 mois	Sans objet	1 500 €	Sans objet	Sans objet

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

